



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

MGEN

Question écrite n° 42709

Texte de la question

M. Rene Carpentier attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur la situation de la Mutuelle generale de l'education nationale. Le ministere met a la disposition de cette mutuelle des agents charges de diriger ses sections departementales, celle-ci remboursant integralement a l'Etat les traitements et les charges sociales relatifs a ces emplois. Deja en 1994, le ministere avait decide que 150 fonctionnaires mis a disposition et figurant en surnombre dans son budget seraient places en position de detachement, lesant ainsi gravement le fonctionnement de la mutuelle. Le 3 juillet dernier, le ministere aggrave la situation en decidant de supprimer 167 postes supplementaires de fonctionnaires mis a disposition de la MGEN a compter de la prochaine rentree scolaire. Cette mesure, si elle etait appliquee, mettrait la MGEN en position de desavantage par rapport aux autres mutuelles. Il lui demande, en consequence, quelles mesures il entend prendre afin de permettre a la MGEN de pouvoir poursuivre, comme par le passe, une gestion efficace de la protection sociale et de disposer de moyens comparables a ceux attribues par des administrations de l'Etat a d'autres mutuelles de fonctionnaires.

Texte de la réponse

Le ministere de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche participe a l'effort de maitrise des finances publiques. Il s'est engage dans une politique de redeploiement des postes d'enseignants qui ne sont pas devant les eleves pour ameliorer le reseau des classes. Il a ete envisage un temps de transformer en detachements un certain nombre de mises a disposition de personnels enseignants dont beneficie la Mutuelle generale de l'education nationale (MGEN), sachant que cette derniere emploie deja des personnels en detachement. L'operation aurait eu une incidence financiere quasi nulle pour la mutuelle dans la mesure ou celle-ci rembourse au budget de l'Etat l'integralite des remunerations et des charges y afferentes de tous les personnels de l'education nationale mis a sa disposition. Ulterieurement, il a ete decide de ne pas conduire cette proposition a son terme.

Données clés

Auteur : [M. Carpentier René](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42709

Rubrique : Mutuelles

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 1996, page 4758

Réponse publiée le : 14 octobre 1996, page 5406